

Recommandations importantes

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au chef du bureau de douane du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de vente du navire, l'acte de francisation doit impérativement être rapporté au chef du bureau de douane du port d'attache du navire dans un délai d'un mois à compter de la vente (art. 231 du code des douanes), accompagné de l'acte de vente.

L'acheteur doit, afin de faire établir un nouvel acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même chef du bureau de douane, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), et une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance ou facture de moins de 6 mois).

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du conservateur des hypothèques maritimes compétent.

A défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera à lui être réclamé.

Le changement de pavillon doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au bureau de douane ainsi que le cas échéant à la souscription d'une déclaration réglementaire d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, rapprochez-vous, dans votre intérêt, du chef du bureau de douane du port d'attache qui vous fournira tous les renseignements utiles.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE DE FRANCISATION

et

TITRE DE NAVIGATION

NAVIRE DE PLAISANCE

Identification du navire

Nom du navire : SL ENERGIES GROUPE FASTWAVE
N° de francisation (matricule) : EF885044301 (EF885)
N° d'immatriculation : TL E81441
Bureau de port d'attache : TOULON LA SEYNE BUREAU

Caractéristiques du navire

Type : SLOOP
Modèle : J/111
Constructeur : J COMPOSITES
Si construction amateur, ne peut être vendu avant le :
Navire modifié : oui non
Modification effectuée par un particulier : oui non
Si modification effectuée par un particulier, ne peut être vendu avant le :
Année de construction : 2012
Numéro CIN : FR-JBC11078F212
Catégorie de conception : A B C D
Longueur de coque : 11.14 mètres Largeur de coque : 3.3 mètres
Nombre total de moteurs : 1

Moteur	Marque	Modèle	N° série	Puissance en kW	Puissance CV administratifs	Nbre Carburant
fixe	VOLVO	D1-20	5102367521W	14.72	3	1

DOUANES DE TOULON - LA SEYNE CRD
SERVICE FRANCISATION
PORT MARCHAND
BP 1202
83070 TOULON CEDEX

TEL : 09.70.27.92.15/18/16/17/12/13
FAX : 04.94.41.96.58/57

Mel : navigation-toulon@douane.finances.gouv.fr

Propriétaire(s)

Raison sociale de la société : SARL SAINT LAURENT MAINTENANCE
Adresse : 17 RUE LAURENT BONNEVAY
Code Postal : 54000 Ville : NANCY

Copropriétaire(s)

Parts :

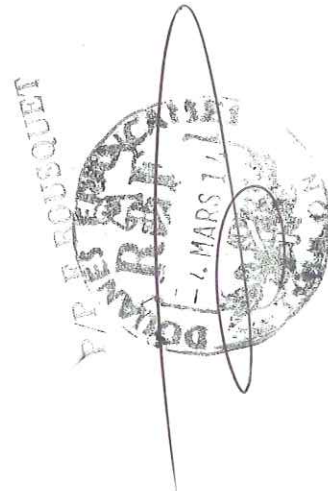
Locataire(s)

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Délivré à TOULON LA SEYNE BUREAU, le 04/03/2014

Pour le directeur général des douanes et des droits indirects,

Pour le préfet de département,





DIRECTION REGIONALE DE PROVENCE
DOUANES DE TOULON-LA SEYNE CRD
SERVICE NAVIGATION
Port marchand – BP 1202
83070 TOULON CEDEX

Site internet : www.douane.gouv.fr
Téléphone : 09.70.27.92.11
Télécopie : 04.94.41.96.58
Mél : navigation-toulon@douane.finances.gouv.fr

Service Francisation
Ouverture au public
du lundi au vendredi :
De 8h30 à 11h30

Objet : L'acte de francisation de votre navire

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'acte de francisation de votre navire après traitement par l'administration des Douanes de la partie qui lui incombe.

Vous avez maintenant l'obligation de vous rapprocher du quartier des Affaires Maritimes auprès duquel votre navire est ou sera immatriculé, aux fins de visa de la partie les concernant.

Merci de leur joindre tous les documents accompagnant l'acte de francisation ainsi qu'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour le retour.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Chef de Service des Douanes de Toulon